



VIDE GRENIER de QUINGEY

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves

Jeudi 8 Mai 2025

Lieu : la cour arborée de l'école

FICHE D'INSCRIPTION

Renseignements obligatoires :

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

Numéro téléphone (obligatoire) :

Adresse mail (obligatoire) :

Pour les exposants mineurs :

Je soussigné(e) (Nom Prénom)..... agissant en qualité de parent ou de tuteur autorise mon enfant (Nom Prénom) né(e) le à participer en tant qu'exposant au vide grenier du 8 mai 2025 sous ma responsabilité.

Nombre de mètres linéaires souhaités : x 3 euros = euros

Rappel : 2 m minimum

**Restauration rapide
sur place**

Documents à joindre à l'inscription :

- le document d'inscription complété et signé
- une copie d'une pièce d'identité recto-verso de la personne inscrite
- le règlement du vide grenier signé
- un chèque de € à l'ordre de « Ensemble Petits et Grands »



Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte

Dossier à renvoyer **COMPLET** (réception avant le **05/04/2025**) :



Par courrier
(Attention aux délais postaux !)

Anne-Fleur GILLES

6 chemin des routes 25440 QUINGEY



Par HelloAsso avec le lien ci-dessous :
(Inscription et paiement en ligne)

<https://www.helloasso.com/associations/ensemble-petits-et-grands/evenements/vide-grenier-8-mai-2025>

Pour tous renseignements complémentaires

06.20.01.20.27

Je certifie sur l'honneur :

- ne pas participer à 2 manifestations de même nature au cours de l'année
- ne pas être un professionnel
- de ne vendre que des objets personnels et usagers (Art R321-9 code Pénal)

Fait à

le

SIGNATURE OBLIGATOIRE

(Responsable légal de cas de minorité)



REGLEMENT DU VIDE GRENIER du 8 Mai 2025

Article 1 : l'association des parents d'élèves de Quingey « Ensemble, Petits et Grands » organise un vide grenier le Jeudi 8 Mai 2025 de 9 h à 18 h dans la cour de l'école.

Article 2 : Cette manifestation n'est pas ouverte aux professionnels.

Article 3 : Chaque exposant dispose d'un espace tracé au sol au prix de **3 € le mètre avec un minimum de réservation de 2 mètres** (**ATTENTION** : il n'y a pas d'espace de circulation prévu entre 2 stands, mais seulement tous les 15m environ). Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles et à **réception d'un dossier complet**. Les emplacements seront attribués par ordre de réception des dossiers. Aucune inscription ne sera autorisée le jour même ou reçue hors délais (**05/04/25 minuit** par courrier et via le site Hello Asso).

Article 4 : Pour le bon fonctionnement, les exposants doivent **s'installer à l'emplacement attribué** par l'association organisatrice.

Article 5 : Les exposants de 9 à 15 ans ne peuvent exposer et vendre que des objets réservés à cette catégorie d'âge.

Article 6 : Les mineurs exposent et vendent sous responsabilité d'un responsable légal avec une autorisation remplie à l'inscription.

Article 7 : Le stand doit être tenu par la personne inscrite. Nos amis les chiens doivent être tenus en laisse.

Article 8 : Les exposants sont responsables de tout vol ou dégradation de leur stock.

Article 9 : Pour la vente de jeux vidéo, de matériel hi-fi, vidéo, informatique ou électroménager les exposants doivent être en mesure de présenter un justificatif d'achat en cas de contrôle.

Article 10 : Il est interdit aux exposants de vendre toute boisson ou produit alimentaire.

Article 11 : **Les véhicules NE peuvent PAS stationner sur le lieu de vente.** Aucun déplacement de véhicule d'exposant n'est autorisé entre 8h30 et 18 h sauf en cas de départ définitif.

Article 12 : les exposants sont autorisés à s'installer le **8 mai 2025 de 7h à 8h30**. Les espaces devront être libres et parfaitement nettoyés le **1er mai 2024 à 19 h**. Divers conteneurs ou poubelles seront mis à leur disposition.

Article 13 : Interdiction d'abimer, couper les plantations existantes et **aucun objet sur les arbres (clous, vis....)**. Ceci sous peine de poursuites.

Article 14 : les inscriptions définitives sont prises par un membre de l'association « Ensemble, Petits et Grands » sur réception d'un dossier complet comprenant :

- La fiche d'inscription
- Une autorisation parentale pour les mineurs (sur fiche d'inscription)
- Le paiement (chèque à l'ordre de « Ensemble, Petits et Grands »)
- Copie d'une pièce d'identité recto-verso (si réponse par courrier)
- Une liste des objets exposés (voir article 15)
- Le règlement daté, signé et revêtu de la mention « lu et approuvé »

Article 15 : Merci de bien **vouloir remplir** ci-dessous une description de vos articles destinés à la vente (rayer la mention inutile)

- | | | | |
|-------------|-----------|--|-----------|
| - Vaisselle | oui / non | - Vidéo, électroménager, informatique, hi-fi | oui / non |
| - Autres | oui / non | - Meubles | oui / non |
| - Vêtements | oui / non | - Cartes postales, livres | oui / non |
| - Bibelots | oui / non | | |

Article 16 : Conformément à la réglementation, un registre des inscriptions sera remis à la gendarmerie de Quingey 48 h avant la manifestation pour contrôle.

Article 17 : En cas d'absence, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 18 : L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation en cas d'intempéries (72h à l'avance). En cas d'annulation, une information vous sera donnée par téléphone au plus tard le 05/04/2025.

